

COMPTE-RENDU du CONSEIL d'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 juin 2022

Convocation : 16 juin 2022
Membres en exercice : 12

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, lundi 27 juin 2022 à 18h à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GUYOD.

Présents (7) :
Stéphane GUYOD, Jean-Luc ANDERHUEBER, Sandrine LARCHER, Marie-Laure FRIEZ, Éric PARROT, Jean RACINE, Rafaël RODRIGUEZ.

Absents ou excusés (5) :
Thomas BIETRY, Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, Pierre FIETIER, Maryline MORALLET, Damien MESLOT.

Assistait :
Dimitri RHODES, Directeur de l'AMF90

AAMTB – DEMANDE DE SUBVENTION

Le président présente aux membres du conseil d'administration un courrier de demande de subvention envoyé par l'Association des Anciens Maires du Territoire de Belfort (AAMTB). Cette demande a pour objet la réalisation d'une exposition sur les anciens maires du département dans le cadre du centenaire du Territoire de Belfort dont le coût estimatif serait de 4000€. Cette exposition serait également présentée à la Journée de l'Écharpe.

> EN ANNEXE : *Courrier de demande de subvention*

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration décident d'accorder une subvention à hauteur de 10% de la dépense estimée, soit 400€, sous réserve d'un droit de regard sur le plan de financement pour avoir connaissance des autres subventions versées et ajuster celle de l'AMF90 si besoin.**

FORMATION DES ELUS ET AGREMENT

M. RHODES résume aux membres du conseil d'administration le contenu du guide relatif à la formation des élus produit par la DGCL en avril dernier. Il explique quels sont les obligations à remplir pour les organismes

agréés à dispenser de la formation aux élus locaux, et précise en outre que notre agrément arrivera à son terme en février 2023. Un dossier de demande de renouvellement est en cours d'élaboration. L'obtention de ce renouvellement reste incertain au regard des nouvelles obligations qui, pour certaines, ne correspondent pas au mode de fonctionnement de notre association.

Cet exposé est également l'occasion de revenir sur le DIFE (Droit Individuel à la Formation des Élus) et de préciser que, jusqu'à présent, l'AMF90 n'a jamais souhaité faire appel au DIFE géré par la Caisse des Dépôt et des Consignations pour financer les formations, estimant que la cotisation spéciale prélevée en début de mandat et thésaurisée pour les 6 années était suffisante à combler les dépenses liées à la formation.

Reste à savoir si à l'avenir il ne sera pas obligatoire de s'inscrire dans le DIFE.

Enfin, le président présente aux élus la création d'une plateforme de Mooc (formations gratuites en lignes) créée par Mairie 2000, et leur demande leur avis quant à l'opportunité d'en promouvoir l'existence auprès des adhérents.

> *EN ANNEXE : Guide de la DGCL relatif à la formation des élus*

⇒ **Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de ces nouvelles modalités d'agrément et décident de maintenir l'organisation des formations telle que cela a toujours été fait (à part quelques ajustements simples comme la mise en place d'attestations de formation...etc.)**

⇒ **Ils décident également de porter à la connaissance des élus l'existence des Mooc de Mairie2000 qui vient compléter habilement notre offre de formations.**

JOURNEE DE L'ÉCHARPE – POINT DE SITUATION

La Journée de l'Écharpe aura lieu le samedi 17 septembre à Faverois. Le président présente aux élus du conseil d'administration le programme prévisionnel de la manifestation et la liste des 25 exposants ayant répondu présents.

Programme prévisionnel :

- 9h : Ouverture et accueil café
Animations, close up, signature convention EDF, exposition AAMTB...
- 11h : Visite inaugurale des stands avec le préfet, suivie des discours officiels
- 12h/12h30 : Apéritif et repas

L'après-midi : Possibilité d'un atelier organisé par le CDG90 autour de la médecine professionnelle et du bien-être au travail. (*en cours de discussion au CDG90*)

Les invitations seront envoyées durant l'été.

⇒ **Les membres du conseil d'administration valident le programme de la Journée de l'Écharpe 2022.**

CONGRES DES MAIRES – DELEGATION ET METRO

Le président présente aux élus du conseil d'administration la liste des personnes déjà inscrites à la délégation. Une relance a été faite à une semaine de la fin des inscriptions.

M. RHODES explique également que la RATP abandonne progressivement la vente des tickets t+ en carton sur les automates et dans les points de ventes. Il expose les différentes solutions possibles qui s'offrent aux élus (passe Navigo, Forfait Paris Visite...), et leur explique qu'il serait peut-être opportun de réaliser un questionnaire à destination des élus inscrits à la délégation pour savoir si l'AMF90 doit prendre en charge les titres de transports ou non.

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de l'abandon du ticket t+, et valident la possibilité de réaliser ce questionnaire sous réserve d'une réflexion plus approfondie quant à la solution de transport la plus adaptée aux besoins de la délégation (le forfait Paris Visite semblant un bon choix).**

QUESTIONS DIVERSES

Formations du second semestre : le président présente le calendrier des formations proposées au second semestre.

Atlas des zones d'éboulement : le président expose la teneur des réflexions qui ont été menées en préfecture à ce sujet.

Convention avec les restos du cœur : le président présente la convention qui sera signée avec les Restos du cœur dans le cadre de la mise en place du centre itinérant.

Carrefour et Lauriers des Collectivités : le président rappelle les dates de ces 2 manifestations et leurs objets.

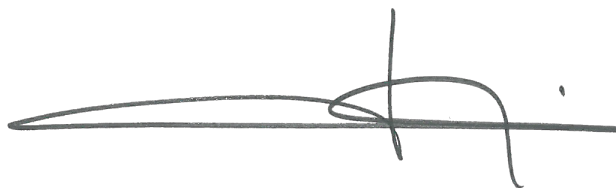
Diplôme Universitaire GASM : M. RHODES présente aux élus l'existence de ce DU destiné à former les futures secrétaires de mairie créé par l'Université de Bourgogne-Franche-Comté et le CDG70. Ce dernier menace de fermer par manque de financement et d'investissement émanant de la Région. Le CDG70 propose de signer une motion pour soutenir cette formation. Peut-être serait-il opportun de la soumettre aux communes, sous réserve de « remanier » cette motion aux couleurs du CDG90.

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de ces informations.**

~~~~~

Belfort, le 29 juin 2022

Le Président,



Stéphane GUYOD